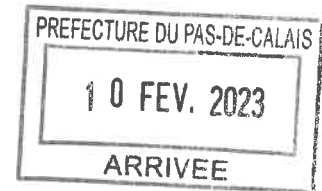




COMMUNE DE HESMOND



Délibération sur l'exploitation du parc éolien des Magnolias sur le territoire de Boubers-les-Hesmond

Séance du 6 février 2023

Nombre de conseillers : L'an deux mil vingt-trois, le lundi 6 février à 20 heures, le
En exercice : 11 Conseil municipal de la Commune de Hesmond, légalement
Présents : 9 convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence
Votants : 9 de Monsieur DERAY Pascal, Maire.

Date de convocation : Etaient présents :
30 janvier 2023 DERAY Pascal, DELBEE Daniel, DENEQ Franck, BAHEU
Michel, DARSY Geoffrey, deBOURNONVILLE Enguerrand,
HERARD Jean, deBOURNONVILLE Jean-Félix, MAGNIEZ
Valérie

Etaient absents et excusés :
BECQUET Clémence et COULOMBEL Gilbert

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil municipal.

Secrétaire de séance : Monsieur DARSY Geoffrey

Monsieur le Maire rapporte aux membres du Conseil municipal qu'une enquête publique Relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS Eoliennes des Magnolias de Amiens a été prescrite du 3 janvier au 3 février 2023.

Il présente le projet en précisant que cette enquête porte sur la réalisation d'un parc éolien Sur le territoire de Boubers-les-Hesmond : exploitation comprenant quatre aérogénérateurs (Hauteur totale : 178 m – Puissance unitaire : de 5MW pour les E1 et E2 et 4 MW pour les E3 et E4) et deux postes de livraison sur le territoire de la commune de Boubers-les-Hesmond. Il invite le Conseil municipal à se prononcer sur ce projet.

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement, notamment le titre 1^{er} du livre V relatif aux installations Classées pour la protection de l'environnement ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 9 décembre 2022 prescrivant le déroulement d'une enquête Publique du 3 janvier au 3 février 2023 ; portant sur la réalisation d'un parc éolien sur le Territoire de Boubers-les-Hesmond

Considérant la taille démesurée des 4 éoliennes envisagées (2 des éoliennes auraient une hauteur dépassant les 180 mètres);

Considérant que l'implantation de ces éoliennes peut altérer fortement le paysage de plaines De la zone ;

Considérant que ce projet peut avoir un impact sur le cadre de vie et sur la santé des populations De l'ensemble du territoire proche, tant au niveau des nuisances visuelles que des nuisances Sonores (1 des éoliennes se situera à 600 mètres d'une habitation) ;

Considérant que ce projet peut avoir un effet négatif sur les valeurs foncières et immobilières, les valeurs Economiques, le tourisme vert ;

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les 9 voix votent « contre », et le Conseil Municipal

DONNE un avis défavorable au projet d'implantation du parc éolien des Magnolias de Amiens

Fait à Hesmond, le 07/02/2023

Le Maire

Pascal DERAY



Affiché le

Transmis au contrôle de légalité le

